



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un forage principalement destiné à l'abreuvement sur la commune d'Arandas

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GAEC DE LA PINSONNE

Raison sociale

GAEC DE LA PINSONNE

N° SIRET

4 4 8 6 3 2 8 7 7 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

GAEC

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

SUCHET

Prénom(s)

LAURENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. a) 1.1.1.0 IOTA	Forages en profondeur - Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Dans le cas présent, forage à environ 110-130 m de profondeur destiné principalement à l'abreuvement Déclaration au titre de la loi pour la création du forage (le prélèvement en nappe n'est pas soumis à déclaration IOTA car inférieur à 10 000 m ³ /an)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le GAEC souhaite créer un forage qui servira principalement à l'abreuvement afin de très fortement limiter sa consommation d'eau issue du réseau d'eau potable.

4.2 Objectifs du projet

Le siège du GAEC de La Pinsonne se situe sur la commune d'Arandas dans le département de l'Ain.
Le GAEC est éleveur caprin (150 animaux environ) et transformateur (production de fromages notamment)
Le projet vise à prélever de l'eau au débit maximum de 10 m³/h. le besoin annuel maximal est estimé à 6 000 m³ / an.

La création de cet ouvrage a pour but de limiter la consommation d'eau potable issue du réseau communal (qui commence à présenter des difficultés en période sèche). Cet ouvrage permettra aussi de sécuriser l'abreuvement du bétail (au cas où l'alimentation via réseau d'eau potable serait coupée) et de réduire les coûts liés à l'utilisation de l'eau.

Si la qualité le permet et/ou si des traitements adaptés sont possibles, l'eau pourra être utilisée éventuellement pour le lavage des matériels en lien avec le lait et la transformation. Un dispositif de traitement adapté et les mesures de suivis de qualité nécessaires seront alors mis en place.

Deux autres exploitations de la commune souhaitent aussi réaliser un tel ouvrage avec les mêmes objectifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé par une entreprise compétente et expérimentée dans le respect des dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2003 et en suivant la norme AFNOR NFX 10-999.

Le phasage des travaux sera le suivant :

-Création du forage (foration, tubage et cimentation du premier mètre à minima), construction de la margelle. Si d'autres formations aquifères sont traversées avant l'arrivée à la nappe à exploiter : réalisation d'un aveuglement successif de chaque formation aquifère non exploitée par cuvelage et cimentation afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations. Le tubage sera plein avant l'arrivée à la ressource à exploiter.

Les boues et déblais seront stockés et réutilisés en tout venant (remise en état de chemin par exemple).

Ensuite :

-Essai de pompage. Les eaux extraites seront évacuées vers les réserves incendies, stockées pour du lavage, évacuées vers réseau de fossés existant .

-Mise en place de la pompe, du compteur et branchement électrique

-Mise en place d'un système de traitement si nécessaire, suite analyse et fonction de l'usage fait de l'eau.

-Mise en place du réseau de canalisation

-Mise en route et vérification de l'installation (éventuelles fuites)

Une margelle bétonnée sera conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle sera au minimum de 3 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol. La tête de forage s'élèvera d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol. Un capot étanche permettra la fermeture du forage

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

-L'eau du forage sera pompé au débit instantané maximal de 10 m³/h pour un volume prélevé maximum estimé de 6000 m³/an.

-L'énergie utilisée pour pomper l'eau sera fournie par le réseau électrique qui actionnera une pompe immergée placée dans le forage.

-Les consommations seront suivies à l'aide du compteur et des contrôles réguliers sur les installations seront effectués, afin de prévenir et de réparer rapidement les éventuelles fuites.

-En fonction de l'usage fait de l'eau, mise en place de protocole d'analyse et de suivis de la qualité adaptés

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une déclaration au titre du code minier (article L411-1) transmise à la DREAL.

Le projet de forage ne sera pas soumis à autorisation, uniquement à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique : 1.1.1.0 : Sondage, forage

Le dossier sera examiné par la DDT de l'Ain. Le dossier sera ensuite transmis à la DDPP.

Un rapport de fin de travaux sera transmis à la DDT, 2 mois après leur achèvement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur de l'ouvrage (estimée) débit horaire maximal Volume prélevé maximal annuellement	de 110 à 130 m 10 m ³ /h 6 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune couverte par le RNU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entièreté de commune (ainsi que l'ensemble du Bas-Bugey, soit 27 859 ha) est couverte de manière continue par la ZNIEFF de type II n°820030677 "Bas-Bugey"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans le périmètre d'un APPB. Il existe sur le secteur du Bugey l'APPB FR3800192 du 20-07-1987 "protection des oiseaux rupestres". Cet arrêté interdit dans les secteurs concernés (falaises et leurs abords) certaines activités: escalade, descente en rappel,... Le projet est situé à un peu plus d'1 km (du premier secteur concerné (Falaise de la Cra à Conand). Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux (falaises) et espèces cocerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est signalée à moins de 500 m. Le 1er mètre de l'ouvrage (à minima) sera cimenté et le tubage sera plein jusqu'à la ressource à capter. Le nouvel ouvrage n'aurait donc aucun effet sur des milieux humides ou aquatiques même si très proches.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPRN ou de PPRT concernant la commune d'Arandas. Par ailleurs la commune est en dehors de tout TRI et le projet est compatible avec le PGRI du Bassin Rhône Méditerranée.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 730 m. Il s'agit d'une des entités (pelouses sèche) du site FR8201641 "Milieux remarquables du Bas-Bugey" (ZSC)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ressource concernée par le prélèvement est la masse d'eau souterraine FRDG149 "Calcaires et marnes jurassiques Haut Jura et Bugey - BV Ain et Rhône". Il s'agit d'une ressource qui présente de "bons" états quantitatif et qualitatif. Ce prélèvement s'accompagnera d'un arrêt d'une part équivalente du prélèvement actuellement réalisé sur le réseau d'eau potable communal (qui exploite la même masse d'eau)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, il s'agit d'un "déplacement" du prélèvement (pas d'augmentation prévue) au sein de la même masse d'eau. Le prélèvement reste par ailleurs très modeste à l'échelle de la masse d'eau concernée
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la foration, des boues seront produites mais leur volume restera limité (environ 1 à 1,4 m3) selon la nature des matériaux. Ces boues pourront être utilisées comme tout venant (remise en état de chemin par exemple)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En créant ce forage, l'exploitation cherche à très fortement réduire sa consommation d'eau potable issue du réseau. 2 autres exploitations de la commune souhaitent aussi réaliser de tels équipements.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consommera une surface de 3 m ² de prairie (surface de la margelle bétonnée). En dehors de cette surface, le projet n'entraînera aucune disparition de milieu naturel, rupture de corridor écologique, disparition d'habitat ou destruction d'espèce. Le prélèvement est profond et n'est pas susceptible d'avoir une influence sur des milieux superficiels, les habitats, la faune et la flore,....
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est une pelouse sèche. Le DOCOB n'y signale pas d'espèces d'intérêt communautaire. Le prélèvement étant relativement éloigné et vu sa profondeur, il ne sera pas susceptible d'avoir une influence sur des milieux superficiels et donc les habitats et espèce ayant entraîné la désignation du site. L'emprise au sol du projet étant modeste (3 m ²) et le milieu concerné (prairies) n'étant pas spécifiques aux différentes espèces citées dans le DOCOB, il peut être considéré que le projet n'aura pas d'impact sur les habitats ou espèces ayant entraîné la désignation de ce site.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera une surface de 3 m ² (surface de la margelle bétonnée) de prairie agricole "banale".
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les prescriptions constructives (margelle, cimentation, occultations d'éventuelles autres nappes) et a été positionné afin de respecter les distances minimales d'éloignement d'éventuelles sources polluantes telles que spécifiées dans l'arrêté du 11 septembre 2003 (bâtiment d'élevage, stockage de produit,...) afin de limiter tout risque de pollution.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est par ailleurs situé en dehors de tout périmètre de protection de captage en eau potable et n'est pas en amont topographique de points de prélèvement d'eau potable Le risque de pollution amené par l'ouvrage jusqu'aux sources utilisées pour l'eau potable semble très faible.
				Si l'eau issue du forage est utilisée pour certains usages (à voir selon la qualité brute, les possibilités de traitements...), notamment si en contact avec le lait ou utilisé pour la transformation, un protocole d'analyse adapté sera mis en place et vu avec les autorités concernées (DDPP notamment).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation de la pompe sera électrique , elle ne sera pas source de bruit.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement lors du pompage d'essai (normalement sur 12 h)
		Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces eaux pourront être utilisées pour compléter des réserves incendies, stockées pour du lavage ou de l'abreuvement (selon leur qualité) ou évacuées vers le réseau de fossé

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification des pratiques agricoles Il permettra de sécuriser l'abreuvement et de soulager le réseau d'eau potable.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Deux autres exploitations de la commune souhaiteraient réaliser un forage pour les mêmes usages (abreuvement du bétail, lavage,...) et avec les mêmes objectifs de soulager le réseau d'eau potable et de sécuriser l'abreuvement. Ce "report" de prélèvement (du réseau d'eau potable communal aux 3 forages) représente un volume total de 30 000 m³/an

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'impact particulier du projet (report de prélèvement existant, emprise au sol très faible,...)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet respecte les distances d'éloignement minimales spécifiées de l'arrêté du 11 septembre 2003 (éloigné de plus de 200 mètres des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels, de plus de 35 mètres des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines et plus 35 mètres des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, des bâtiments d'élevage, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines)

Il est prévu la mise en place d'une margelle et d'une cimentation du premier mètre (à minima) afin de limiter toute infiltration d'eau superficielle vers la nappe. Par ailleurs, le tubage sera plein jusqu'à la ressource à exploiter et une occultation des autres nappes rencontrées sera mise en place afin d'éviter toute mise en relation de ces dernières. Un compteur sera mis en place et les consommations relevées au minimum une fois par mois.

Si l'eau issue du forage est utilisée pour certains usages (à voir selon la qualité brute, les possibilités de traitements...), notamment si en contact avec le lait ou utilisé pour la transformation, un protocole d'analyse adapté sera mis en place et vu avec les autorités concernées (DDPP).

L'aquifère à capter étant situé en profondeur, sans relation avec les milieux superficiels, la construction de l'ouvrage ne nécessitant que la consommation de 3 m² de terrains agricoles "banals", le projet n'aura aucune conséquence sur les milieux naturels, la faune, la flore,...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le lieu d'implantation du forage ne se situe dans milieu remarquable ou aucune zone protégée (ZNIEFF de type I, natura 2000, captage d'eau potable,...) en dehors d'une ZNIEFF de type II (mais qui recouvre l'ensemble de la région)

Il n'entraînera qu'une "consommation" que de 3 m² de terrain "banal". Le projet a pour but de limiter le prélèvement sur le réseau d'eau potable afin de soulager le réseau communal. Il ne s'agit pas d'un nouveau prélèvement mais d'un report du prélèvement actuellement existant.

A la vue de tous ces éléments, le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

Par ailleurs, le formulaire qui sera à déposer auprès de la DDT de l'Ain dans le cadre de la déclaration est déjà relativement complet (aspects Natura 2000, PPRi, PGRI, ZH,...) et la DDT peut s'opposer à un tel projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)